

pas le courage de leurs convictions, comme ils l'ont déjà prouvé, alors ils doivent adopter la ligne de conduite qu'ils ont suivie, et déclaré hardiment, comme des hommes, qu'ils ont changé d'opinion. S'ils en agissent ainsi, je ne manquerai pas de les féliciter de leur prompt conversion. Tout de même, il n'en faudra pas moins se demander si leur déménagement d'un côté à l'autre de la Chambre n'a pas été la cause réelle de cette conversion, bien plus que le désir de mettre en pratique certains principes.

Cette question du tarif peut être discutée sous tant d'aspects divers que je pourrais en parler pendant des heures et des heures.

Il y a certains sujets traités dans le discours du Trône que je désire discuter sommairement. Deux promesses faites au peuple sont mentionnées dans ce discours : l'une se rattachant à l'abrogation de la loi du cens électoral, l'autre se rapportant au plébiscite relatif à la question de l'interdiction de la vente des boissons enivrantes.

Que le peuple repousse autant qu'on l'a dit la loi du cens électoral, je ne suis pas prêt à l'admettre. De plus, je prétends que tout corps législatif tel que le parlement du Canada doit avoir le contrôle de la loi qui crée l'électorat appelé à choisir ses membres. Lorsque vous considérez la variété des systèmes provinciaux qui existent dans les diverses parties du Canada, vous pouvez facilement vous rendre compte de la différence qui existera au point de vue du cens, parmi les électeurs qui, en vertu du système proposé par le gouvernement, auront le droit d'élire des représentants à la Chambre des Communes.

La principale objection que l'on a fait valoir contre la loi du cens électoral a été la dépense qu'elle entraînait. J'admets la force de cette objection. J'ai combattu toute ma vie le suffrage universel, mais il vaudrait mille fois mieux l'avoir d'une extrémité à l'autre du Canada, de façon que tous les représentants du peuple dans la Chambre des Communes y fussent sur un pied d'égalité, plutôt que d'avoir les différents systèmes qui dominent dans nos diverses provinces. Allons-nous avoir une réédition de ce qui a eu lieu à ma connaissance dans ma propre province? Je ne dirai pas si c'était pendant le règne de mon honorable ami qui siège en face de moi (sir Oliver Mowat), ou avant qu'il fut monté au pouvoir, toutefois je suis porté à croire que

cela s'est passé lorsqu'il était chef du gouvernement d'Ontario. Un jour ce gouvernement décréta des élections générales. Les cours de revision de la province avaient siégé et fait leur travail, mais le gouvernement n'avait pas averti ses amis dans toute la province qu'il y aurait des élections à si courte échéance; aussi pour leur permettre de préparer les listes électorales, les ministres provinciaux abrogèrent la loi existante, mirent de côté la revision qui avait eu lieu et firent encourir au public les dépenses d'une autre revision générale d'une extrémité à l'autre de la province.

L'honorable sir OLIVER MOWAT: Je ne me rappelle pas que rien de semblable ait eu lieu. Quand cela est-il arrivé?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je ne me rappelle pas de l'année.

L'honorable sir OLIVER MOWAT: Mon honorable ami fait probablement allusion à quelque chose dont l'ancien gouvernement fédéral est responsable, et il s'imagine que c'est le gouvernement d'Ontario qui en est l'auteur.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Non, c'était avant que la loi du cens électoral eut été adoptée. Mon souvenir est passablement précis sur ce point là. Ce qui fait que je m'en rappelle, c'est que j'eus à voyager d'une extrémité à l'autre de ma circonscription électorale, ayant cent milles de profondeur et trente milles de largeur, pour surveiller les partisans de mon honorable ami afin qu'ils ne fussent pas maîtres de bourrer les listes dans le but de me vaincre aux élections alors prochaines. En ce temps là la liste électorale d'Ontario servait aux élections fédérales aussi bien qu'aux élections provinciales. J'ai entendu dire que des cas semblables s'étaient produits dans d'autres provinces.

Je pose en principe que ce parlement ne devrait pas être en butte aux frasques ou aux caprices d'aucune législature provinciale à laquelle il peut prendre envie de vicier la liste électorale.

J'espère qu'avant d'en finir avec cette question, on réusira à trouver un système uniforme, — peu m'importe si vous trouvez un système très peu coûteux, peu m'importe que ce soit même le suffrage universel, — qu'un système, dis-je, pourra être adopté qui nous donnera l'uniformité.